



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN VÉLO & marche

2023 - 2027

1^{er} Comité interministériel

5 MAI 2023

**FRANCE
NATION
VERTE**
Agir • Mobiliser • Accélérer

DOSSIER DE PRESSE
5 MAI 2023



Nous avons une ambition : **donner à chaque Français accès à une mobilité propre.**

La moitié des déplacements en voiture font moins de 5 kilomètres : le vélo doit donc jouer un rôle essentiel.

Le quinquennat précédent a constitué une première étape importante. Nous avons lancé un premier plan vélo, qui a débouché sur des résultats concrets. Je retiens en particulier les 17 000 kilomètres de pistes cyclables et voies vertes construites et l'augmentation de 33% de la fréquentation des infrastructures vélos par rapport à 2019.

Pour accélérer cette dynamique, j'ai annoncé en septembre, avec le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, Christophe Béchu et le ministre chargé des Transports, Clément Beaune, un nouveau plan vélo.

Notre premier objectif, c'est de rendre le vélo accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge. Aussi, nous prévoyons qu'à terme, l'ensemble d'une classe d'âge soit en capacité de circuler à vélo, soit 850 000 enfants chaque année. Les dispositifs de sensibilisation et de prévention aux risques seront aussi renforcés, dans le cadre du service national universel. Le Gouvernement souhaite aussi développer le vélo comme outil de promotion de la santé, et de lutte contre la sédentarité tout au long de la vie.

J'ajoute que l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sera aussi un levier puissant, pour accélérer le développement en France de la pratique du cyclisme. Nous traduirons cette volonté dans des actes concrets : les sites olympiques seront pleinement accessibles à vélo.

Ensuite, nous voulons faire du vélo une alternative plus facile et plus accessible à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité. Il s'agit notamment de mieux combiner l'usage des vélos avec les transports collectifs et de favoriser l'intermodalité. C'est dans cet objectif que nous allons continuer à développer les infrastructures cyclables partout en France, grâce à un engagement financier inédit de l'État. Le fonds de mobilité active, créé par le premier plan vélo, sera renouvelé et doté de 250 millions d'euros par an pour le quinquennat. Ces mesures nous permettront d'atteindre 80 000 km en 2027 et 100 000 km d'aménagements cyclables sécurisés en 2030.

Enfin, notre troisième objectif, c'est de renforcer la place du vélo dans notre économie. Nous voulons ainsi soutenir l'innovation et structurer une filière économique complète autour du vélo, de l'assemblage au recyclage. Dans ce but, un appel à projets sera lancé, dans le cadre de France 2030. Nous visons l'assemblage d'1,4 million de vélos en France d'ici 2027, et de 2 millions de vélos en 2030.

Nous nous donnons les moyens de réussir. **Ce plan permettra d'investir un montant jamais atteint pour les mobilités douces : 2 milliards d'euros seront ainsi mobilisés par l'État, avec l'ensemble des dispositifs de soutien sur la durée du plan 2023-2027.** Nous travaillerons avec les collectivités locales et souhaitons qu'à leurs côtés, nous parvenions à investir 6 milliards d'euros sur la période.

Sur la transition écologique, en particulier, je veux des résultats. Je suivrai avec attention le déploiement de ce nouveau plan. C'est le sens de ce premier Comité interministériel du vélo et des mobilités actives. Il vise à évaluer la mise en œuvre et à préciser le calendrier ou le contenu des mesures du plan.

Pour atteindre la neutralité carbone, nous devons décarboner les transports tout en offrant des solutions accessibles aux Français. Le vélo a tout son rôle à jouer.



Élisabeth Borne
Première ministre



14 septembre 2018 c'est à Angers, ville précurseuse en matière de mobilités douces, qu'avait été annoncé par le Premier ministre, le 1^{er} plan vélo et mobilités actives.


C'était l'engagement, plus que tenu, de mobiliser chaque année 50 millions d'euros pour accélérer le développement de l'usage de « la petite reine » dans notre pays. Pistes cyclables, aides à l'achat, les réalisations ont été nombreuses, et plébiscitées par les usagers.

4 ans plus tard, la Première ministre, Elisabeth Borne, annonçait le deuxième Plan vélo et mobilités actives qui s'inscrit dans la continuité, mais avec un changement de braquet décisif et une nouvelle ambition.

Ce sont ainsi, **2 milliards d'euros qui sont mobilisés par l'État, dont 250 millions chaque année pour accélérer le développement des aménagements cyclables partout en France.** C'est un effort sans précédent et inédit de l'État.

Avec ce premier Comité interministériel, nous entrons dans une nouvelle phase de sa mise en œuvre, qui vise à soutenir le **développement d'une culture du vélo dans tous ses aspects**, en termes d'infrastructures, mais aussi en termes de formation, pour que tout le monde puisse apprendre à faire du vélo ainsi que pour renforcer la sécurité des usagers.

Avec cet engagement renouvelé et considérablement renforcé, avec le volontarisme des collectivités et des élus locaux, et avec, bien sûr, l'adhésion poursuivie de nos concitoyens, nous avons les moyens, tous ensemble, de réussir à faire du vélo l'un des premiers modes de déplacement du quotidien en France.

C'est un impératif pour la planète, un impératif qui permet aussi, très concrètement, d'améliorer la santé et la qualité de vie des Françaises et des Français. 

Christophe Béchu

Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires



Atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de décarbonation implique d'accentuer la réduction des gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire national.



Pour relever ce défi, **il est fondamental de transformer nos modes de transports et d'orienter nos pratiques vers des mobilités propres, dès que cela est possible.** C'est notamment le cas pour tous les trajets les plus courts. Aujourd'hui, près la moitié de nos déplacements en voiture font moins de 5 km. C'est un potentiel immense pour encourager le vélo et la marche !

Depuis 4 ans et le premier « Plan vélo », l'État et les collectivités se sont pleinement engagées pour favoriser ces usages. Les résultats sont là et ils peuvent être constatés par chacun. Avec 17 000 kilomètres d'équipements cyclables construits depuis 2017, la physionomie de nos villes a changé et la fréquentation des pistes cyclables a considérablement augmenté.

Conformément aux engagements pris par la Première ministre lors de la présentation du second Plan vélo et marche en septembre dernier, **nous lançons aujourd'hui l'acte II de notre politique cyclable.**

En nous engageant dans la durée pour développer les infrastructures, **nous atteindrons 100 000 km de pistes cyclables en 2030**, c'est presque deux fois plus qu'aujourd'hui.

Nous développerons des stationnements sécurisés, dans les bâtiments de l'État, les établissements scolaires et les copropriétés. Dans les gares, 90 000 emplacements de ce type seront ainsi accessibles en 2027, trois fois plus qu'aujourd'hui.

Enfin, nous accentuerons le soutien à notre filière. D'ici 2030, 2 millions de vélos seront assemblés en France chaque année. Parallèlement, **les aides à l'achat seront prolongées et élargies aux vélos d'occasion.**

2 milliards d'euros seront investis d'ici 2027 pour porter l'ensemble de ces mesures. **C'est un coup de pédale historique pour démocratiser l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire national. Sans commune mesure avec tout ce qui a été fait jusqu'à présent, ce plan établira une véritable culture du vélo, dans tous les territoires et à tous les âges de la vie.**

Amis du vélo, collectivités, associations, entreprises et start-up, ce plan ne se réalisera pas sans vous. Alors ensemble, on accélère !



Clément Beaune
Ministre délégué chargé des Transports

LE VÉLO ET LA MARCHÉ : DES MOBILITÉS D'AVENIR

Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 implique de poursuivre et d'accentuer la réduction des gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire national. Si nous sommes sur la bonne voie, cet objectif demande chaque jour des efforts supplémentaires et nécessite de transformer nos modes de vie, de consommation et de production. Il suppose aussi de révolutionner le secteur des transports et de décarboner nos mobilités.

Dès 2018 avec la loi d'orientation des mobilités (LOM) puis le Plan vélo et mobilités actives, le Gouvernement a amorcé un travail pour faire du vélo un moyen de transport à part entière pour les déplacements du quotidien.

4 ans plus tard, les résultats sont là et nous voulons redoubler d'efforts pour continuer à rendre le vélo accessible à chaque Français, en ville comme dans tous les territoires.

- **410 millions d'euros**
c'est le montant investi dans le fonds mobilités actives pour accélérer les projets de création de pistes cyclables et des places de stationnement sécurisées pour les vélos dans toutes les gares.
- **28 000 km**
c'est la longueur total des aménagements cyclables qui ont été créés, dont 17 000 km de pistes et de voies vertes sur l'ensemble du territoire (+40 % depuis 2017).
- **4 millions**
c'est le nombre de vélos qui ont été inscrits dans le nouveau registre national d'immatriculation, grâce au marquage obligatoire des vélos qui permet de lutter contre le vol et de restituer les vélos à leurs propriétaires lorsqu'ils sont retrouvés.

- **200 000**
c'est le nombre d'enfants autonomes sur la route, formés depuis 2019 grâce au programme *Savoir rouler à vélo*. Il permet à tous les enfants entrant au collège de maîtriser la pratique du vélo.
- **65 millions d'euros**
c'est le montant d'aides versées à l'achat de vélos électriques, pour soutenir les ventes et la transition vers des mobilités propres.

Le Plan vélo et mobilités actives a ainsi permis d'instaurer une véritable culture du vélo et d'en faire un mode de déplacement à part entière :

- **52%**
c'est l'augmentation de la fréquentation des itinéraires à vélos par rapport à 2017 ;
- **17 millions**
c'est le nombre de vélos vendus depuis 2017, dont 2,9 millions à assistance électrique.

Depuis le lancement du Plan vélo et marche, la dynamique en faveur du vélo est donc très positive et reçoit l'adhésion d'un nombre croissant de Français.

Pour accélérer ses effets tant sur le plan économique, social, qu'environnemental, la Première ministre a lancé en septembre 2022 un acte II du plan, dédié à la période 2023-2027. **À cette occasion, elle a annoncé un nouveau fonds pour le vélo, doté de 250 millions d'euros en 2023 et le lancement d'un comité interministériel.**



PLAN VÉLO & marche

2023 - 2027

1^{er} Comité interministériel

Conformément aux engagements de la Première ministre lors du lancement du Plan vélo et marche 2023-2027, le premier comité interministériel vélo et marche s'est tenu le 5 mai 2023, sous l'autorité de la Première ministre.

Le Plan vélo et marche 2023-2027 a fixé **trois ambitions** pour inscrire le vélo et la marche dans le quotidien de tous les Français.

3 A M B I T I O N S

1. Rendre le vélo accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

2. Faire du vélo et de la marche une alternative attractive à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité et combinée aux transports collectifs pour les déplacements de plus longues distances.

3. Faire du vélo un levier pour notre économie en accompagnant les acteurs français de la filière.

Le comité du 5 mai 2023 a établi **des mesures prioritaires** pour concrétiser ces ambitions.

Au total, c'est un montant inédit de **2 milliards d'euros** qui sera investi par l'État avec l'ensemble des dispositifs de soutien sur la durée du plan 2023-2027.

En comptant sur l'engagement des collectivités locales, **ce sont environ 6 milliards d'euros** qui seront investis sur la période pour le développement des infrastructures favorisant les mobilités actives.

M E S U R E S P H A R E S

1. 1,5 milliard d'euros pour développer les infrastructures cyclables partout en France et ainsi doubler notre réseau cyclable d'ici 2030.

2. Prolongation des aides à l'achat jusqu'à la fin du plan vélo et marche, en 2027, ainsi que l'ouverture de ces aides aux vélos d'occasion vendus par des professionnels.

3. Formation de l'ensemble d'une classe d'âge au « Savoir Rouler à Vélo », soit 850 000 enfants en 2027.



RENDRE LE VÉLO ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS, DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE ET TOUT AU LONG DE LA VIE

« Donner aux enfants la capacité de se déplacer de manière active et durable est essentiel à l'heure où la sédentarité fait courir des risques sanitaires majeurs. Après 4 ans d'action avec les partenaires de ce programme, de nombreux progrès ont été obtenus et plus de 200 000 enfants ont déjà été formés. Nous sommes pleinement mobilisés pour atteindre un objectif ambitieux : former 850 000 enfants chaque année à partir 2027, comme l'a annoncé la Première ministre. »

Amélie Oudéa Castéra

Ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques



Le vélo dès le plus jeune âge

À travers le Plan vélo et marche 2023-2027, le Gouvernement réaffirme sa **volonté de généraliser le dispositif Savoir rouler à vélo**, pour que chaque enfant entre 6 et 11 ans apprenne à circuler à vélo en sécurité, avec un comportement responsable et citoyen. Il vise aussi à leur transmettre la « culture du vélo », pour favoriser un mode de transport favorable à leur santé et à l'environnement.

OBJECTIFS

Depuis 2019, 200 000 enfants ont été formés au dispositif Savoir rouler à vélo. Pour la seule année 2023, **200 000 enfants** supplémentaires bénéficieront du programme. Progressivement, ce sont **850 000 enfants qui seront formés chaque année**, soit l'ensemble d'une classe d'âge, avant leur entrée au collège à partir de 2027.

Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, et avec les partenaires du Savoir rouler à vélo, s'engagent et mèneront avec la région Provence Alpes Côte d'Azur, territoire pilote, une expérimentation de massification du déploiement du *Savoir rouler à vélo*.

Le programme *Génération vélo*, financé par le programme de certificat d'économies d'énergie, à hauteur de 21 millions d'euros, vise à former plus de 6 000 intervenants et à accompagner les interventions en structures d'accueil d'enfants en partenariat avec les collectivités.

Le dispositif actuel sera également complété par **une information et une sensibilisation effectives des enfants**, à l'école primaire comme au collège, **à la pratique en sécurité** de la circulation.

Par ailleurs, **le module de sensibilisation des jeunes à la prise de risques sur la route dans le cadre du service national universel** sera renforcé. Un volet spécifique sensibilisera les jeunes aux risques à éviter en tant que cycliste, mais aussi aux risques qu'ils peuvent faire prendre aux cyclistes en tant que conducteur d'autres véhicules. Il s'agit ainsi de favoriser un meilleur partage de la route et un meilleur respect de l'ensemble des usagers de la route.



Le vélo tout au long de la vie

Au-delà des bénéfices environnementaux, les mobilités actives constituent un enjeu quotidien de santé publique. Il s'agit d'un moyen préventif pour se maintenir chaque jour en bonne santé et lutter contre la sédentarité.

OBJECTIF

Main dans la main avec les professionnels de santé, les collectivités ou encore les employeurs, le Gouvernement veut développer les mobilités actives comme un **véritable outil de prévention et de promotion de la santé**.

- En intégrant **le vélo et la marche dans les rendez-vous de prévention aux âges clés**.
- En élaborant un **support pédagogique sur les mobilités actives** à l'attention des professionnels de santé.
- En complétant les **chartes du Programme**



Le vélo au travail

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique de l'État, deux mesures ont été mises en place.

- Augmentation du **forfait mobilités durables pour la fonction publique de 200 à 300 euros**. Le plafond des 100 jours a également été assoupli et il est désormais possible de le cumuler avec d'autres titres de transports.

Le forfait mobilités durables (FMD) est un dispositif financier de soutien aux salariés du secteur privé et agents de services publics pour leurs déplacements domicile-travail à vélo, en covoiturage ou engin de déplacement personnel. Mis en place à l'initiative de l'employeur, il permet de délivrer au salarié optant pour un de ces modes une indemnité forfaitaire, non imposable, pouvant aller jusqu'à 800 €/an. Parmi les employeurs privés ayant déployé le FMD, 96 %

national nutrition santé avec un volet sur la pratique du vélo et de la marche.

Présentes sur l'ensemble du territoire, les Maisons sport-santé ont pour rôle d'accueillir, d'informer et d'accompagner toutes les personnes ayant besoin de conseils et d'aides pour reprendre ou démarrer une activité physique, notamment en portant une attention particulière aux personnes isolées, atteintes de pathologies ou éloignées de la pratique. Les **Maisons sport-santé seront mobilisées pour proposer des activités en lien avec la marche et le vélo** pour diversifier leur offre de service et accompagner un plus grand nombre d'utilisateurs vers les mobilités actives.

ont ouvert ce forfait au vélo et 56 % au covoiturage.

- **Généralisation des espaces de stationnement vélo sécurisés dans les bâtiments des services publics** et développement du vélo cargo dans la commande publique affirmés dans une circulaire du 10 novembre 2022.

OBJECTIF

Dans le cadre de la démarche Service public écoresponsable et du Plan de sobriété, l'État a pour objectif **que 100 % de ses sites soient équipés de stationnements vélo sécurisés en 2027**, soit plus de 60 000 sites au total.

Par une disposition du code général des impôts, les entreprises peuvent bénéficier d'une **réduction d'impôt sur les sociétés lorsqu'elles mettent à disposition de leurs salariés une**

flotte de vélos de fonction pour leurs déplacements entre domicile et lieu de travail. Cette mesure permet un développement des usages du vélo pour aller au travail et connaît une progression significative : 100 entreprises l'ont adoptée en 2017, 700 en 2021 pour un volume estimé de 4 000 vélos de fonction. La disposition qui devait prendre fin en 2024 sera **prolongée jusqu'en 2027**.

Le programme **Objectif employeurs pro vélo**, doté de 40 millions d'euros (certificat d'économies d'énergie), accompagne les employeurs publics et privés vers des actions en faveur de la mobilité à vélo de leur salariés (stationnements, solutions et services vélo) et les engage vers l'obtention du label **Employeur pro-vélo**. Créé en 2021 à l'initiative de la FUB et de l'Ademe, ce label récompense les employeurs engagés : plus de 40 sites sont déjà labellisés.

Le vélo accessible à toutes et tous

Les aides à l'achat (bonus vélo et prime à la conversion vélo) ont été bonifiées en août 2022. En plus des personnes morales, les aides bénéficient à 50 % des ménages français aux revenus les plus modestes et sont bonifiées pour les 20 % des ménages aux revenus très modestes.

Sur la période 2017-2022 ce sont ainsi 67 millions d'euros d'aides à l'achat d'un vélo qui ont été versées à plus de 300 000 Français.

Le Gouvernement annonce aujourd'hui la pro-

longation de ces aides jusqu'à la fin du plan vélo et marche, en 2027, ainsi que l'ouverture de ces aides aux vélos d'occasion vendus par des professionnels à l'occasion de la prochaine loi de finances.

De plus, le programme **Mon vélo de A à Z** entrera prochainement en vigueur. Il développera l'usage du vélo auprès de 15 000 personnes en situation de précarité. Porté par la FUB, ce programme est financé par des certificats d'économies d'énergie à hauteur de 20 millions d'euros.

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Les aides à l'achat d'un vélo

Les aides à l'achat nationales pour acheter un vélo sont étendues en 2023.

	Je suis un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 6 358 € ou une personne en situation de handicap et j'achète ...	Je suis un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 14 089 € et j'achète ...	Je suis une personne morale (entreprise, association, collectivité, ...) et j'achète ...	Je suis un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 22 983 € ou une personne morale (entreprise, association, collectivité, ...) et j'achète ...
VÉLO CLASSIQUE	AIDE DE 150 € MAXIMUM VÉLO			
VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE	AIDE DE 400 € MAXIMUM VÉLO	AIDE DE 300 € MAXIMUM VÉLO		AIDE DE 1 500 € MAXIMUM VÉLO DANS LA LIMITE DU MONTANT DE LA PRIME À LA CONVERSION VÉLO AIDE DE 3 000 € MAXIMUM VÉLO DANS LA LIMITE DU MONTANT DE LA PRIME À LA CONVERSION VÉLO AIDE DE 1 000 € MAXIMUM VÉLO DANS LA LIMITE DU MONTANT DE LA PRIME À LA CONVERSION VÉLO
VÉLO CARGO, VÉLO RALLONGÉ (LONGTAIL), VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION DE HANDICAP, VÉLO PLIANT (ÉLECTRIQUE)	AIDE DE 2 000 € MAXIMUM VÉLO	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM VÉLO	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM VÉLO	AIDE DE 1 500 € MAXIMUM VÉLO DANS LA LIMITE DU MONTANT DE LA PRIME À LA CONVERSION VÉLO AIDE DE 3 000 € MAXIMUM VÉLO DANS LA LIMITE DU MONTANT DE LA PRIME À LA CONVERSION VÉLO AIDE DE 1 000 € MAXIMUM VÉLO DANS LA LIMITE DU MONTANT DE LA PRIME À LA CONVERSION VÉLO
VÉLO CARGO, VÉLO RALLONGÉ (LONGTAIL), VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION DE HANDICAP, VÉLO PLIANT (NON ÉLECTRIQUE)	AIDE DE 2 000 € MAXIMUM VÉLO	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM VÉLO	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM VÉLO	AIDE DE 1 500 € MAXIMUM VÉLO DANS LA LIMITE DU MONTANT DE LA PRIME À LA CONVERSION VÉLO AIDE DE 3 000 € MAXIMUM VÉLO DANS LA LIMITE DU MONTANT DE LA PRIME À LA CONVERSION VÉLO AIDE DE 1 000 € MAXIMUM VÉLO DANS LA LIMITE DU MONTANT DE LA PRIME À LA CONVERSION VÉLO
REMORQUE ÉLECTRIQUE POUR VÉLO	AIDE DE 2 000 € MAXIMUM REMORQUE	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM REMORQUE	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM REMORQUE	

1. TOUTES LES AIDES SONT PLAFONNÉES À 40 % DU COÛT D'ACHAT.

2. SEULS LES VÉLOS NEUFS SONT CONCERNÉS PAR LE BONUS.

3. UNE PERSONNE NE PEUT BÉNÉFICIER DU BONUS VÉLO ET DE LA PRIME À LA CONVERSION QU'UNE SEULE FOIS. LES DEUX AIDES SONT CUMULABLES POUR UN MÊME CYCLE.

4. POUR DEMANDER UNE AIDE : WWW.PRIMEALACONVERSION.GOUV.FR

22/04/2023

2.

FAIRE DU VÉLO ET DE LA MARCHÉ DES ALTERNATIVES ATTRACTIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE POUR LES DÉPLACEMENTS DE PROXIMITÉ ET COMBINÉE AUX TRANSPORTS COLLECTIFS POUR LES DÉPLACEMENTS DE PLUS LONGUE DISTANCE



Développer un réseau cyclable adapté et sécurisé

Priorité au développement des infrastructures cyclables

Le 20 septembre 2022, la Première ministre a annoncé la reconduction du fonds mobilités actives augmenté à **250 millions d'euros pour l'année 2023** dont 200 millions d'euros dédiés aux infrastructures.

- Le 21 janvier, le Gouvernement a lancé le **nouvel appel à projets fonds mobilités actives - aménagements cyclables**, doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros pour financer des projets d'aménagements cyclables sécurisés. 610 dossiers ont été reçus à la clôture de l'appel à projets fin avril, témoignant de la forte attente des collectivités pour cet appel. Les lauréats seront annoncés en septembre.
- Un **appel à territoires cyclables** sera lancé sous forme expérimentale dans les prochains jours pour accompagner dans la durée des territoires peu ou moyennement denses et accélérer la mise en œuvre de leur schéma cyclable, pour un montant de 100 millions d'euros.

Sur la durée du plan, le fonds mobilités actives sera pérennisé à hauteur de 1,25 milliard d'euros, soit 250 millions d'euros par an, pour accélérer le développement des aménagements cyclables partout en France. C'est un

effort sans précédent et inédit de l'État.

Le réseau des véloroutes constitue le réseau structurant au niveau national et régional. Permettant le déplacement sécurisé sur de longues distances, ce réseau répond à une attente forte des usagers qui plébiscitent de plus en plus le tourisme à vélo, en même temps qu'il propose des solutions sécurisées pour les déplacements du quotidien ou de loisir. À travers les **contrats de plan État-Régions (CPER) 2023-2027, l'État aidera pour la première fois à compléter le maillage territorial de ces réseaux et sera prêt à contractualiser jusqu'à 200 million d'euros.** Il contribuera ainsi à rendre le territoire national accessible et renforcera l'économie locale.

À la suite de sa mise à jour par les acteurs locaux, un **arrêté ministériel du 5 mai 2023 officialise le schéma national des véloroutes.** Les maîtres d'ouvrage d'infrastructures routières, ferroviaires, fluviales sont notamment tenus de le prendre en compte dans leurs projets.

OBJECTIF

Fin 2022, 57 000 km d'aménagements cyclables sécurisés sont déployés sur le territoire. L'objectif est d'atteindre **80 000 km en 2027** et 100 000 km en 2030.



Soutenir les villes et collectivités engagées dans le développement de la marche et du vélo

Le programme **ID-Marche – initiative pour le développement de la marche** –, lancé en 2023, est le premier programme national de soutien aux mobilités piétonnes. Son objectif est **d'intensifier l'appui aux collectivités** pour favoriser la politique de la marche des villes

et villages, pendant une durée de 4 ans. Pour accompagner les politiques locales, 4 millions d'euros sont investis sur 4 ans par le ministère des Transports, le Cerema et l'Ademe qui piloteront ce programme.

Le fonds d'accélération de la transition écologique des territoires, aussi appelé Fonds vert, vise notamment à accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilités (ZFE-m). Parmi les projets de nature très variés pouvant bénéficier d'un soutien, nombreux sont ceux visant à développer le vélo : aides à l'utilisation du vélo, développement de la cyclologistique, aménagements cyclables.

Le programme Avélo3 sera lancé d'ici fin 2023. Porté par l'Ademe, il succède aux programmes Avélo1 et 2, ayant permis de soutenir 600 territoires peu denses dans le développement d'une stratégie vélo. Cette nouvelle édition permettra de soutenir 350 nouvelles collectivités, notamment des territoires peu et moyenne-

ment denses dans la définition et la mise en œuvre de leur politique cyclable. L'objectif est que 100 % du territoire national soit couvert par un politique cyclable en 2030, ainsi que des départements et régions pour le développement de l'accessibilité des collèges et lycées à vélo. Le programme est doté de 30 millions d'euros financés par des certificats d'économies d'énergie et sera complété de 7 millions d'euros de fonds propres de l'Ademe. Cette enveloppe globale de 37 millions d'euros et l'investissement de l'Ademe soulignent l'importance accordée pour rendre l'intégralité du territoire national cyclable.



Renforcer la sécurité des cyclistes et des piétons par la sensibilisation

Le nombre d'accidents à vélo croît avec le développement des usages. Si en agglomération la croissance semble contenue au regard de la très forte croissance des pratiques, hors agglomération la situation est plus préoccupante avec un nombre important de chutes de cyclistes seuls.

En parallèle du développement des aménagements cyclables, il est nécessaire de renforcer la sécurité des cyclistes par une meilleure sensibilisation. **L'incitation au port permanent du casque** et au port du gilet haute visibilité afin d'améliorer leur visibilité surtout la nuit et dans des environnements mal éclairés sera renforcée.

La convention État-assureurs permettra une **implication renforcée des assureurs en faveur d'une meilleure sécurité à vélo**, notamment en portant ou en finançant des actions de sensibilisation.

Pour accompagner le développement du vélo au travail, la charte des engagements signés par les employeurs (2 600 entreprises, plus de 4 millions de salariés) pour lutter contre le risque routier professionnel, première cause de décès au travail, élaborée autour des risques liés à la mobilité automobile et deux-

roues motorisés, sera explicitement **élargie aux risques à vélo créant ainsi une Charte des 7 engagements +**. Cette nouvelle charte visera à un meilleur respect du code de la route, une promotion des dispositifs améliorant la visibilité et la sécurité des cyclistes et un meilleur entretien des vélos et autres engins de déplacement.

La délégation à la sécurité routière met en place une stratégie de communication articulée autour du mot d'ordre Attention aux vélos, attention à vélo, qui s'adresse à la fois aux cyclistes, aux usagers vulnérables notamment les piétons, mais aussi aux automobilistes et autres usagers motorisés pour les inciter à être plus attentifs.

Ainsi, la campagne à destination des automobilistes intitulée **Portière gauche, main droite, portière droite, main gauche** (octobre 2022), pour installer le nouveau réflexe incitant à pivoter pour mieux regarder l'angle mort et ainsi lutter contre l'emportière des cyclistes, trottinettistes et autres usagers de deux-roues motorisés sera renouvelée.

Elle sera accompagnée, au second trimestre 2023, par le lancement d'une **double campagne à destination, d'une part, des cyclistes**

en agglomération, d'autre part, des cyclistes hors agglomération. Cette campagne diffusera les conseils que des cyclistes expérimentés délivreront à des cyclistes novices, par voie d'affichage, dans la presse quotidienne régionale et en numérique.

À compter de 2024, une **campagne d'information à destination des cyclistes et des usagers vulnérables**, adaptée à l'accidentalité et à l'évolution des pratiques, sera lancée chaque printemps.



Renforcer la sécurité des cyclistes et des piétons par l'adaptation du code de la route

Deux expérimentations visant à **faciliter l'arrêt et le redémarrage des cyclistes au feu rouge** seront conduites. D'une part, en lien avec les collectivités gestionnaires de voirie, il est proposé d'installer des repose-pieds en bord de chaussée afin de permettre aux cyclistes de s'arrêter au feu sans avoir à descendre de selle. D'autre part, un décalage du passage au vert pour les cyclistes sera expérimenté afin de leur permettre d'évacuer le sas et de retrouver une vitesse suffisante avant le départ des autres véhicules, sécurisant ainsi leur départ au moment du passage du feu au vert.

Pour que le cycliste à l'arrêt au feu soit identifié par les véhicules motorisés, notamment les poids-lourds, la réservation d'un espace en amont du feu de signalisation – sas vélo – sera généralisée pour les nouveaux aménagements dès 2024. Les gestionnaires de voirie devront se mettre en conformité sur l'existant sur une période de 10 ans.

Une expérimentation d'un **détecteur de présence des véhicules dans le sas vélo**, qui avait été conduite dans l'agglomération de Nantes, sera étendue à l'ensemble du territoire national. Il s'agit d'un dispositif pédagogique qui alerte le conducteur lorsqu'il empiète sur le

sas vélo. Ce dispositif et la communication qui l'accompagnera contribueront à l'éducation des conducteurs au respect du sas vélo et à un meilleur partage de l'espace routier.

La réglementation n'autorise aujourd'hui que l'installation d'un feu blanc à l'avant et un feu rouge à l'arrière du vélo, tous deux non clignotants. Ces équipements sont obligatoires pour pouvoir circuler sur les voies ouvertes à la circulation. L'installation de tout autre dispositif lumineux est interdite. Cette réglementation sera adaptée afin d'autoriser **l'installation sur le vélo et sur le cycliste de lumières supplémentaires**, notamment de feux stop rouge et de clignotants orange pour indiquer le changement de direction.

Aujourd'hui, le code de la route interdit de doubler un véhicule par la droite et cette interdiction s'applique aussi aux vélos et aux autres engins de mobilité personnelle. **Cette règle sera levée** de manière expérimentale pour les cyclistes, tout en rappelant la prudence qui doit accompagner cette pratique. Le doublement d'un véhicule équipé d'un autocollant *Angle mort* demeurera interdit.



Intensifier la lutte contre le vol et développer le stationnement vélo sécurisé

Depuis 2021, l'ensemble des vélos vendus en France doivent être identifiés. Le fichier national unique des cycles identifiés constitué en 2021 répertorie aujourd'hui 4 millions de vélos. Le dispositif de marquage a déjà permis, sur les 20 000 signalements de vols sur le fichier, de restituer près de 10 % des vélos volés à leur propriétaire.

Pour intensifier l'engagement des services de l'État dans la lutte contre le vol, **une convention a été signée entre le ministère de l'Intérieur, le ministère chargé des Transports et l'Association de promotion et d'identification des cycles et des mobilités actives (APIC)**, gestionnaire du fichier national des cycles identifiés. Aujourd'hui, les forces de l'ordre et la moitié des polices municipales sont équipées d'applications leur permettant de contacter le propriétaire d'un vélo identifié et retrouvé.

OBJECTIF

Deux ans après la création du fichier national d'identification des cycles, 4 millions de vélos sont déjà inscrits. L'objectif est d'atteindre **13 millions en 2027**.

La directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB) est en cours de révision. Elle devrait renforcer **l'obligation d'installer des stationnements pour les vélos dans les constructions résidentielles et**

non résidentielles, neuves ou faisant l'objet de travaux de rénovation. À l'issue des négociations européennes et une fois la directive publiée, la France la transposera dès que possible, ce qui viendra compléter des évolutions déjà portées au code de la construction et de l'habitation entre 2019 et 2022 en application de la loi d'orientation des mobilités.

Le programme Alvéole +, doté de 35 millions d'euros de certificat d'économies d'énergie, aide les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les copropriétés et les établissements scolaires à s'équiper de points de stationnement vélo sécurisés. 5 000 places ont déjà été cofinancées sur les 100 000 visées.

OBJECTIFS

Grâce au plan France relance, 45 millions d'euros sont mobilisés, via des conventions de financement, pour développer le stationnement vélo sécurisé dans plus de 1 100 gares en France les plus fréquentées. L'objectif est de tripler le nombre de places par rapport à 2022 et d'atteindre **90 000 emplacements sécurisés en 2027**.

3.

FAIRE DU VÉLO UN LEVIER POUR NOTRE ÉCONOMIE EN ACCOMPAGNANT L'ÉCOSYSTÈME DES ACTEURS FRANÇAIS DE LA FILIÈRE

« Le plan 2023-2027 a plusieurs objectifs, dont celui de faire du vélo un levier pour notre économie en accompagnant les acteurs français. Il faut que l'on puisse faire du vélo sur des pistes cyclables en France avec des vélos fabriqués en France. Nous annonçons aujourd'hui le lancement prochain d'un appel à projets pour renforcer la filière industrielle française du vélo et faire revenir une industrie du quotidien dans nos territoires. »

Roland Lescure

Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'Industrie



Structurer une filière économique

À la suite des États généraux accueillis au ministère de l'Industrie, la filière économique du vélo poursuit activement ses travaux pour définir, avec les acteurs qui la composent, une structure, une gouvernance et des projets qui porteront les engagements de la filière. Un **contrat de filière**, reprenant les ambitions présentées aux États généraux, **sera signé à l'issue de ces travaux avec l'État en 2023.**

Pour accompagner la réindustrialisation et les innovations françaises dans le secteur du cycle en France, un appel à projets sera lancé en

2023. Cet appel doit encourager les acteurs industriels à innover, à relocaliser la production de composants ainsi que l'assemblage des vélos.

OBJECTIFS

En 2022, 854 000 vélos ont été assemblés dans des usines françaises. L'objectif est de dépasser **1,4 million en 2027** et atteindre 2 millions en 2030.



Développer les filières françaises du vélo reconditionné

100 millions de plus sur les 5 prochaines années avec les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour redonner du pouvoir d'achat aux Français en finançant la réparation des vélos :

- plus de vélos reconditionnés à un meilleur prix ;
- augmentation des bonus de réparation pour les élargir aux vélos électriques, aux pièces d'entretien et aux repair'cafés.



Développer le vélotourisme

Pour faire de la France la première destination touristique cyclable du monde en 2030, il est nécessaire d'élaborer une **stratégie nationale du vélotourisme**. Un travail de concertation avec les acteurs de la filière, animé par Vélo & Territoires est en cours et aboutira à la remise d'un livre blanc à la ministre chargée du Tourisme. Sur la base de ces recommandations, la stratégie sera pilotée par l'État, en association avec les associations, les collectivités et les acteurs économiques.



Développer la cyclogistique

Pour conforter la transition vers une logistique du dernier kilomètre décarbonée, la **TVA sur l'achat, la location et la maintenance de vélos-cargos** dont les caractéristiques techniques les destinent au transport de marchandises **est déductible** dans les conditions de droit commun, au même titre que la taxe sur les véhicules utilitaires légers. Il en est ainsi lorsque les vélo-cargos sont dépourvus de dispositifs prévus par la réglementation pour le transport d'enfants (siège passager et, selon les cas, courroies ou poignées et repose pieds).

*Le programme Cyclo-cargologie, pour **aider à la structuration des PME de la cyclogistique**, sera lancé prochainement. Porté par Les Boîtes à vélo, ce programme est financé par des certificats d'économies d'énergie à hauteur de 7 millions d'euros.*



Le tourisme à vélo revêt un enjeu stratégique pour le tourisme en France et pour les français tant en matière de durabilité que de valorisation de nouveaux parcours et circuits touristiques. Notre ambition est claire : faire de la France la première destination mondiale en matière de tourisme durable, ainsi que la première destination cyclo-touristique. L'enjeu est d'autant plus important que le secteur du vélotourisme est créateur d'emplois et de richesses sur notre territoire, avec près de 5 milliards d'euros de retombées économiques. Notre pays a les moyens de ses ambitions, à nous de les mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs. »

Olivia Grégoire

Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme

Des Jeux olympiques et paralympiques 2024 cyclables en héritage

Les sites olympiques et paralympiques pour les jeux de Paris seront accessibles à vélo et des stationnements y seront disponibles. Un réseau cyclable olympique et des stationnements seront réalisés et mis en place, sous forme définitive ou temporaire. Il constituera à la fois une invitation pour les visiteurs à profiter de la capitale et de ses alentours à la vitesse du vélo et un héritage pour les Franciliens. 12 millions d'euros supplémentaires sont engagés, en plus de 14 millions d'euros déjà affectés en 2022, pour **aider les collectivités locales et Paris2024 à faire de cet évènement les premiers Jeux olympiques et paralympiques cyclables de l'histoire**. Le réseau cyclable olympique bénéficiera à l'ensemble des Franciliens après les jeux, comme pendant.





Une dimension européenne au développement du vélo

La France a signé la **Déclaration du vélo** avec quatorze autres pays européens (Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Slovaquie, Slovénie). Le Parlement européen a adopté en février une résolution visant à élaborer une stratégie européenne du vélo. Avec les pays signataires et le Parlement européen, la France invite ainsi la Commission européenne à proposer une stratégie européenne du vélo et à faire de l'année 2024 l'Année européenne du vélo.

Comité de suivi du Plan vélo et marche

Le Plan vélo et marche s'appuie sur l'ensemble des acteurs des mobilités actives pour faire de la France un grand pays du vélo et de la marche. Conçu en lien régulier avec les associations de collectivités et d'usagers, les acteurs économiques et les industriels, cette démarche sera poursuivie et renforcée. Dans les suites du précédent Plan vélo et marche, **un comité de suivi sera mis en place pour disposer d'un espace de dialogue avec les partenaires ministériels et l'ensemble des parties prenantes**. Ce comité se réunira avant chaque comité interministériel afin de faire un bilan de l'avancement des mesures et continuer à enrichir le plan. Cette démarche partenariale permettra de répondre aux enjeux, dans une logique d'amélioration continue et collaborative.



Fêter Mai à vélo

Initié en 2020 par le ministère de la Transition écologique et le ministère chargé des Sports avec tous les acteurs nationaux du vélo, **Mai à vélo** est un événement d'ampleur nationale de promotion et d'animation autour du vélo et des mobilités durables. Cette fête, qui dure un mois, a vocation à ce que le vélo soit utilisé et adopté partout en France, par le plus grand nombre, tout le reste de l'année. Après deux premières éditions réussies – près de 3 000 événements en 2022 – Mai à vélo revient en 2023 pour rassembler de manière festive toutes les initiatives et événements cyclables, pédagogiques et populaires organisés en France entre le 1^{er} et le 31 mai. **Le Gouvernement invite les associations, les collectivités locales, les employeurs, les établissements scolaires et tous les organismes qui le veulent à se mobiliser pour que tous les Français puissent avoir à proximité de chez eux un événement qui leur donne envie de faire du vélo pour se promener, se déplacer ou faire du sport.**

CONTACTS PRESSE

Service presse d'Élisabeth Borne,

Première ministre,

Tél : 01 42 75 50 78/79

Mél : communication@pm.gouv.fr

Service presse de Christophe Béchu,

ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Tél : 01 40 81 78 31

Mél : communication.mtect@ecologie-territoires.gouv.fr

Service presse de Clément Beaune,

ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports

Tél : 01 40 81 12 28

Mél : presse.mt@transports.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*